

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 43 (1986)

Heft: 7

Rubrik: Page du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PAGE DU LECTEUR

Ecrivez-nous!

Avez-vous une remarque à faire au sujet de la revue? Ecrivez-nous! Quelque chose à suggérer? Nous en serons heureux! Avez-vous un problème touchant à un aspect quelconque du sport que vous pratiquez et pensez-vous que nous puissions vous aider à le résoudre? Faites-nous en part! S'il présente un intérêt de portée suffisamment générale, nous vous répondrons par ma plume ou par celle d'un spécialiste si la question est trop spécifique! (Y.J.)

mation» tels qu'ils se présenteront à l'avenir. De légères modifications pourront encore être apportées à ces explications mais, sur le fond, elles sont définitives. Voici:

But de la formation

La formation a pour but de préparer les futur(e)s maîtres/esses de sport à exercer leur métier dans les différents secteurs qui se présentent. Elle doit leur permettre de dispenser un enseignement adapté à l'âge, au sexe, aux dispositions et au niveau de performance de leurs élèves, en tirant pleinement profit des moyens disponibles. Elle offre les débouchés suivants:

- enseignement au niveau scolaire (écoles professionnelles et privées; écoles publiques selon les ordonnances cantonales); sport de vacances et de station de vacances, sport corporatif, sport communal, écoles-clubs, sport pour tous, sport universitaire, centres fitness et centres de rééducation, sport handicap, sport pour les défavorisés, sport spécialisé (enseignement, sociétés et fédérations, Jeunesse + Sport).

Conception

Durée de la formation

2 ans: automne 1987 à automne 1989, automne 1989 à automne 1991, etc.

La formation s'étend sur huit trimestres. L'enseignement hebdomadaire va généralement du lundi matin au vendredi après-midi. Des vacances de 2 à 3 semaines sont prévues pendant les fêtes de fin d'année et celles de Pâques, ainsi qu'en automne.

La conception de la formation laisse une assez grande liberté de choix aux étudiants à partir du troisième trimestre.

Contenu de la formation

Formation pédagogique → obligatoire pour tous
→ répartie sur les 8 trimestres

Théorie du sport et de son enseignement.

Formation de base → obligatoire pour tous
→ point fort des 1er et 2e trimestres

Théorie et pratique relatives à la performance, au mouvement et à la rencontre dans le sport.

Branches sportives

→ point fort des 3e et 4e trimestres

Selon les secteurs professionnels choisis par le candidat, on distingue entre branches obligatoires, branches à option et branches complémentaires. Les disciplines suivantes sont enseignées: alpinisme, athlétisme, aviron, badminton, basketball, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, démonstrations, escrime, excursions à skis, excursions et plein air, football, gymnastique aux agrès, gymnastique et danse, handball, hockey sur glace, judo, lutte libre, patinage, planche à voile, plongée, ski, ski de fond, ski nautique, squash, tennis, tennis de table, tir à l'arc, voile, volleyball.

Secteurs professionnels

→ point fort des 5e au 8e trimestres

On distingue entre secteurs professionnels principaux et secondaires. Parmi les premiers figurent entre autres, le sport scolaire et le sport d'animation, tandis que les seconds comprennent par exemple l'entraînement du type fitness, le sport handicap, le sport pour les défavorisés et le sport spécialisé.

Les étudiants doivent choisir deux secteurs, dont un au moins parmi les principaux.

Les exercices d'application se font dans les secteurs professionnels principaux. Quelques semaines spéciales sont réservées à la théorie, à la pratique et au stage pédagogique qui s'inscrivent dans le cadre de la formation relative aux secteurs professionnels.

La formation à acquérir dans le secteur «sport spécialisé» doit être individualisée et se dérouler au sein des institutions ou fédérations concernées.

Formation générale

→ obligatoire pour tous
→ répartie sur les 8 trimestres

Evolution du sport et enseignement des langues. ■

La suite de cette information, à savoir l'examen d'admission et le coût des études, paraîtra sous cette même rubrique au prochain numéro.